

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 94 (1949)
Heft: 7

Buchbesprechung: Bulletin bibliographique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Allg. Schweiz. Militärzeitschrift (Mai 1949).

Le fascicule de mai de la revue des officiers de langue alémanique est consacré en majeure partie au *problème des blindés*. Le Cap. Studer met en garde devant l'illusion de surestimer les possibilités de notre défense antichar actuelle. Si nous sommes assez bien équipés pour la défense rapprochée, en revanche, aux moyennes distances, nous n'avons guère une dotation suffisante, et aux distances au-dessus de 600 jusqu'à 1000 mètres, nos moyens sont dérisoires. En ce qui concerne la construction actuelle des chars, l'auteur note que la tendance chez les armées de quelque envergure est au char moyen et lourd, de 35-45 tonnes, avec un blindage de 150 mm. Les divisions blindées américaines ont augmenté leur dotation et possèdent aujourd'hui 349 chars blindés contre 281 précédemment. Dans la tactique, une collaboration plus-intense avec l'infanterie est indéniable, et les chars sont souvent précédés par l'infanterie. Les blindés évitent le combat rapproché et leur distance de tir sera plus facilement 1000 m. que 50 m. L'auteur réclame pour notre armée des moyens de défense adéquats — chasseurs de chars ou chars — pour combattre les blindés à 1000 m. de portée.

Un ancien officier allemand de troupes blindées expose quelques expériences faites avec les *chars dans la défensive*. Il note que la notion de la concentration des forces et de l'effort principal joue un rôle prépondérant. Rien ne vaut, pour arrêter une attaque en force de blindés, une contre-attaque, si possible dans le flanc.

Un autre officier allemand relate les hauts faits des spécialistes de l'infanterie pour détruire des chars ennemis ayant fait irruption dans le front défensif. Il suffit souvent de quelques hommes courageux et spécialement entraînés, ayant vaincu le « choc nerveux » du blindé, pour attaquer les mastodontes d'acier. Aux courtes distances, un feu bien ajusté de mousquetons ou fm. sur les fentes visuelles a souvent suffi à arrêter un char. Les groupes de destruction de chars entraient alors en action, composés de quelques tireurs, porteurs et destructeurs. Par des charges creuses magnétiques, des mines sous les tourelles, des grenades incendiaires sur les capots, des matières aveuglantes, les destructeurs s'attaquent à un ou à deux aux chars arrêtés, pendant que les tireurs tiennent sous leur feu les fentes et les ouvertures du blindé.

Le Cap. Kurz parle des opérations d'*Eben-Emael*, et la publication des pages de journal d'un officier de renseignements ayant participé à la *bataille d'encerclément* du Dniepr sert d'illustration aux enseignements de la première partie. Le major Strebel relate l'excursion très réussie organisée par la SSO sur les champs de bataille

en *Italie du Sud*. Le lieutenant-colonel Riser esquisse les tâches du service anti-feu de l'Armée, et note qu'à l'avenir il faudra créer un service anti-feu indépendant dans tout le pays, afin que le service anti-feu de l'armée puisse se consacrer à ses missions essentielles : former des corps auxiliaires dans tous les cantons et toutes les communes pour lutter contre les incendies en cas de guerre, et instruire les troupes dans le service anti-feu.

Dans la partie scientifique et technique, le capitaine Bühlmann continue la série d'articles sur l'attaque, la défense et la capitulation en *Norvège*. Le professeur Dr Kurt Hesse consacre quelques pages suggestives à la *guerre psychologique*. De source russe, quelques informations sur l'*arme blindée soviétique*. De source danoise, des informations intéressantes sur les *jeeps blindées* du Special Air Service Regiment (parachutistes). Cap. F.

Rapport d'activité du Comité central 1946-49, de la Société Suisse des Officiers.

Les 27 et 28 mai 1949, l'assemblée des délégués de la Société Suisse des officiers a eu lieu à Olten, sous la présidence du colonel W. Doebeli, président central. En vue de cette « relève de la garde » (en effet, un nouveau comité central a été désigné, sous la présidence du colonel de Haller, Genève), le comité central sortant a publié un rapport détaillé sur son activité au cours des années 1946-49. En une cinquantaine de pages, cette brochure brosse en même temps que le contour des problèmes militaires d'après-guerre, le tableau des discussions et préoccupations et celui des réalisations pratiques vues par les organes directeurs de la SSO qui groupe aujourd'hui 21 452 membres et dispose d'un budget annuel de 43 000 francs.

Les deux chapitres les plus importants du rapport occupent les neuf dixièmes de la place disponible : d'une part, la position prise par la SSO à l'égard de certaines questions militaires, de l'autre l'activité proprement dite de la SSO. En rappelant les tâches et le but que la société s'est proposé d'atteindre, le président central note qu'à la fin du service actif, une discussion animée et publique a commencé autour des différentes questions intéressant la défense nationale. Il est compréhensible que ces problèmes préoccupent toute la population, car jamais encore autant qu'au cours de la deuxième guerre mondiale, notre peuple n'a été mobilisé si complètement. Les discussions étaient surtout vives autour de la « démocratisation » de notre armée, de la doctrine générale de notre défense nationale, des crédits militaires et de la refonte de l'assurance militaire. L'écho considérable qu'ont eu ces discussions publiques n'a peut-être pas facilité la recherche de la solution matérielle. Souvent, des esprits plus ou moins compétents ont apporté leur jugement et ont compliqué la tâche des autorités. Mais les avantages d'un tel intérêt de l'opinion publique priment les désavantages : la volonté de défense reste vivace dans le peuple, si l'on cultive l'intérêt public pour les problèmes militaires vitaux de notre pays. Ce serait donc une erreur, croit la SSO, de vouloir supprimer la discussion autour des problèmes militaires, bien qu'il existe des questions qui par leur nature même n'ont que faire dans une discussion publique

La tâche du comité central de la SSO était claire : canaliser la discussion afin que celle-ci profite à l'armée et à tout le pays. Voilà pourquoi le comité central n'a jamais craint de prendre nettement position à l'égard des problèmes importants de notre armée, et ce en toute indépendance, sans égard à la position prise par nos autorités, et conformément aux droits qui appartiennent à un groupement d'officiers et de citoyens au sein d'une communauté libre.

Ce fut d'abord le problème de la *réorganisation du haut-commandement*, c'est-à-dire la création de la fonction d'un inspecteur de l'Armée pour le temps de paix, qui occupa fortement la SSO. Tout en élargissant les compétences de la Commission de défense nationale, la solution proposée par la SSO prévoyait un commandant militaire élu par le Conseil fédéral pour coordonner les efforts et réaliser les principes adoptés par la commission de défense nationale. C'est une autre solution qui a prévalu devant les chambres. La *revision de l'organisation militaire* dans le sens d'une adaptation aux enseignements du service actif a également préoccupé la conférence des présidents de sections, et la SSO a proposé la suppression de la notion du « service de neutralité » dans la loi fondamentale militaire. Les Chambres fédérales s'y sont ralliées. Il s'est agi ensuite de prendre position énergiquement en faveur des *crédits militaires* et de seconder le Département militaire fédéral qui voulait obtenir que leur plafond ne fût pas arbitrairement fixé à 300 millions. Là encore, le succès a couronné les efforts conjugués. Parmi les autres problèmes sur lesquels s'est penché le Comité central, citons le postulat social de la *compensation pour pertes de salaire et de gain*. En même temps que d'autres associations, la SSO a énergiquement pris position afin que l'on ne dilapidât pas le fonds accumulé à cet effet durant la guerre, mais que l'on constituât une réserve d'au moins 800 millions afin d'assurer la continuation du système des compensations de pertes de salaire ou de gain durant le service militaire. Malheureusement, le parlement en a décidé autrement et a pris ainsi une écrasante responsabilité, en procédant à la répartition pure et simple des excédents du fonds, et en n'affectant qu'environ 160 millions au but primitif pour lesquels les cotisations étaient perçues. Le problème des caisses de compensation pour militaires reste entier. Les commissions d'études sont à l'œuvre sans résultat appréciable pour l'instant.

Le Comité central a également appuyé la réforme des conditions d'engagement et de service du *corps des instructeurs*. Il a soutenu fermement aussi la refonte de *l'assurance militaire*. Il a étudié le problème du nouveau *règlement de service*, dont la nouvelle rédaction provisoire ne donne pas satisfaction. Cette revision n'est pas particulièrement urgente, car le règlement de 1933 est assez bon — à condition que l'on se résolve à l'appliquer raisonnablement — pour qu'il serve pour quelque temps encore de base pour l'instruction et l'éducation de nos soldats, et jusqu'au moment où l'on puisse le remplacer par un règlement vraiment meilleur. C'est enfin le *service civil* qui a occupé la SSO, qui était représentée dans la commission d'études instituée par le Département militaire. Elle y a défendu le point de vue selon lequel l'institution d'une service pour les objecteurs de conscience mènerait à des abus intolérables, que les objec-

teurs de conscience devaient pouvoir accomplir leur service dans les troupes sanitaires, non armées, et qu'il n'était pas possible de faire de comparaison avec d'autres Etats n'ayant pas le service militaire obligatoire. La commission d'études est arrivée, elle aussi, à des constatations analogues.

L'activité proprement dite de la SSO s'est concentrée tout naturellement sur *l'activité hors service des officiers*, raison d'être de la SSO et pilier de notre système des milices. La SSO, aux termes de l'article 30 de ses statuts, subventionne aussi les *revues militaires* dont l'Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift, organe officiel de la SSO, la Revue militaire suisse et la Rivista Militare della Svizzera Italiana. Parmi les *excursions*, le rapport souligne le succès du voyage aux champs de bataille alsaciens, l'excursion en Normandie, celle dans les Ardennes et enfin le voyage en Italie du Sud. Le *service des conférences* reste, lui aussi, une branche d'activité importante. Les *concours* n'ont pas eu le succès voulu, seuls neuf travaux ont été présentés. *Les cours* d'équitation et surtout les nouveaux cours d'introduction au service motorisé ont connu un succès retentissant puisque pour ces derniers, 33 cours avec 1500 élèves ont eu lieu ou sont en cours d'organisation.

Le rapport mentionne enfin le travail de la *commission d'information* et de la *commission sportive*, qui a notamment organisé la première course d'orientation de nuit de la SSO à Macolin, dont nous avons rendu compte dans nos colonnes. Le rapport du Comité central termine sur une note optimiste tout en constatant que le travail du futur comité central ne sera pas moindre que celui des dernières années — bien au contraire. Cap. F.

ERRATA (v. N° 6-1949) :

- P. 278, 8^e ligne, lire : on *envisagea* (au lieu de envisagera).
- P. 285, 4^e ligne depuis le bas, lire : *vers* leur objectif (au lieu de vu).
- P. 286, 2^e ligne, lire : 500 *m.* de largeur (au lieu de 500 km!).
- P. 288, 2^e ligne, lire : qu'*éprouvera* (au lieu de qu'éprouva).
- P. 289, 2^e ligne, supprimer le « ne » à la fin de la ligne.
- P. 294, 14^e ligne, lire : son *déploiement* (au lieu de déplacement).